

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 18 décembre 2019**

<p><b>Délibération</b> <b>N° 19.219.3</b> <b>En exercice ..... 37</b> <b>Présents ..... 23</b> <b>Votants ..... 27</b> <b>Pour ..... 27</b> <b>Contre ..... 0</b> <b>Abstention ..... 0</b></p>	<p><b>PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE ESPACES NATURELS</b></p> <p><b>GESTION DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL – DEMANDE DE SUBVENTIONS DES DÉPARTEMENTS DE L'AUDE ET DE L'HÉRAULT POUR L'ANNÉE 2020 AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE</b></p>
---	--

*Date de la convocation : 12/12/2019*

L'an deux mille dix-neuf  
**Et le 18 décembre à 18h40**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville de la commune de Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**23 Conseillers communautaires présents :** madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Serge PESCE, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**4 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur Michel LEFROU), monsieur André RAYNAUD (représenté par monsieur Didier CAYLA), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

**10 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bernard FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** madame Danielle ALEXANDRE.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 18 décembre 2019**

---

**Gestion des terrains du Conservatoire du littoral – Demande de subventions des  
départements de l’Aude et de l’Hérault pour l’année 2020 auprès de la Région Occitanie**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l’article L. 5211-1 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la délibération n° 17.110.3 du 13 septembre 2017 de la Communauté de communes La Domitienne actant la gestion des zones Natura 2000 et la gestion des terrains du Conservatoire du littoral ;

**Vu** la délibération n° 18.124.3 du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne relative à la convention cadre de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral visée le 31 octobre 2018 ;

**Considérant** que la Communauté de communes la Domitienne a choisi d’exercer les missions de gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**Considérant** que, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des terrains du Conservatoire du littoral sur la Basse Vallée de l’Aude, la Communauté de communes La Domitienne propose, pour l’année 2020, un plan de financement en fonctionnement et un plan de financement en investissement, tels qu’annexés à la présente délibération ;

Considérant que le plan de financement en fonctionnement est proposé à hauteur de 44 010 euros dont 10 305 euros de budget propre :

Budget prévisionnel	Désignation des dépenses par objectifs		Montants
	Améliorer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces		- 12 697,00 €
	Maintenir les activités traditionnelles favorables aux milieux naturels		- 5 046,16 €
	Orienter le tourisme vers la découverte et gérer la fréquentation		- 20 716,50 €
	<b>TOTAL</b>		<b>38 459,75 €</b>
	Désignation des dépenses totale		Montants
- Frais de personnel		<b>38 460,00 €</b>	
- prestations de service		<b>3 000,00 €</b>	
- Petit matériel de fonctionnement		<b>2 550,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>44 010,00 €</b>	
Plan de financement		Subvention/ Participation (€)	Taux (%)
	<b>Autofinancement :</b>	<b>27 286,00 €</b>	
	1-Budget propre	10 305,00 €	62%
	2-Redevances (ACUA CDL perçues par le gestionnaire)	16 981,00 €	
	Région	8 362,00 €	19 %
	Département de l'Hérault	4 181,00 €	9,5 %
	Département de l'Aude	4 181,00 €	9,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>44 010,00 €</b>	<b>100 %</b>	

Considérant que le plan de financement en investissement est proposé à hauteur de 19 810 euros dont 3 962 euros de budget propre :

	TOTAL		
	Désignation des dépenses totale		Montants
	- Prestation de service		- 18 760,00 €
- Achat de petit matériel d'investissement		- 1 050,00 €	
		<b>19 810,00 €</b>	
Plan de financement		Subvention/ Participation (€)	Taux (%)
	<b>Autofinancement :</b>	<b>3 962,00 €</b>	20 %
	Région	7 924,00 €	40 %
	Département de l'Hérault	3 962,00 €	20 %
	Département de l'Aude	3 962,00 €	20 %
	<b>TOTAL</b>	<b>19 810,00 €</b>	<b>100 %</b>

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CARALP, Président,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 27 membres présents ou représentés au moment du vote,  
A l'unanimité,

**I. APPROUVE** les plans de financement relatifs à la mise en œuvre du plan de gestion des terrains du Conservatoire du littoral sur la Basse Vallée de l'Aude, que la Communauté de communes La Domitienne propose pour l'année 2020, tels qu'annexés à la présente délibération.

**II. AUTORISE** monsieur le Président à solliciter les aides auprès de la Région Occitanie, les départements de l'Aude et de l'Hérault s'y rapportant.

**III. PRÉCISE** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice 2020 au chapitre prévu à cet effet.

**IV. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

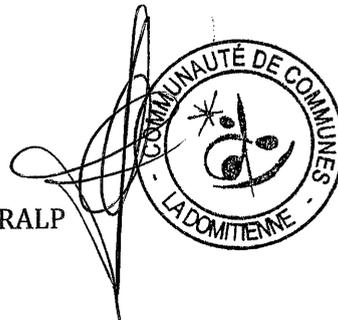
**V. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 23/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20191218-DEL IB\_19\_21